

Introduction à la déposition de Raymond Calvière

Raymond Calvière est le dixième déposant de ce registre. Il est passé deux fois devant le tribunal inquisitorial, le 17 et 22 février 1300. La première fois, il nia tout en bloc mais la seconde fois il avoua quelques faits.

Il reconnaît tout d'abord que vers 1294 ou 1295, il avait rencontré le ministre cathare Raymond Didier au cours d'un repas funèbre. Probablement, après que celui-ci ait consolé un croyant, mais Raymond Calvière le tait. Il charge Hugues de Changey, viguier d'Albi, et Pierre de Mézens, procureur du roi, autorité morale s'il en est, de l'avoir incité à le faire. Ce qui est bien pratique, vu que ces deux personnes étaient déjà décédés à cette époque. Ensuite, il reconnaît avoir participé à deux autres réunions vers septembre-octobre 1298. Réunions auxquelles plusieurs déposants ont dit l'avoir vu, et c'est tout. Raymond Calvière n'en a dit pas plus. En tout, Raymond Calvière mentionne quatorze personnes dont trois morts et au moins six détenus.

Raymond Calvière était notaire de l'administration royale, et il était le compère de Guiraud Delort. Il fut impliqué dans l'affaire des arbres abattus et des vignes coupées aux abords du couvent des Prêcheurs en 1297.

Il fut condamné au mur perpétuel et ses biens furent saisis.

Il a été impliqué dans les dépositions des personnes suivantes : Bérenger Adhémar, Bérenger Brousse, Bertrand de Montégut, Gaillard France, Guillaume Fenasse, Guillaume Golfier, Guillaume de Maurian, Guiraud Austor, Guiraud Delort, Jean Baudier, Lambert de Foix, Pierre Rigaud, Raymond Augier, Raymond Constans, Raymond Hugon et Raymond Pagut.